



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 03 avril, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Des Fêtes, sous la présidence de POTTIER Patrice

PRESENTS : M. POTTIER Patrice, M. BRUNEAU Jean-Luc, M. JARDIN Philippe M. DUBOIS Michaël, M. QUID'BEUF Marc, MME BOUHOURS Véronique, MME LEDANOIS Céline, M. LEDANOIS Romain, M. MOUSSU Florent, M. RONFLARD Didier, MME BARON Yolaine, MME LENCLUME Ingrid.

ABSENTS : MME MAUNY Laure, MME SERVANT Coralie, MME MAUNY Mélissa,

POUVOIRS : MME MAUNY Laure à M. BRUNEAU Jean-Luc, MME MAUNY Mélissa à M. DUBOIS Michaël, MME SERVANT Coralie à MME BARON Yolaine.

Secrétaire de séance : MME BOUHOURS Véronique

Sommaire :

Ordre	Service	Texte ordre du jour
1-	DIRECTION GÉNÉRALE	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2026
2-	DIRECTION GÉNÉRALE	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026
3-2026-017	DIRECTION GÉNÉRALE	Attribution d'une subvention à l'association La Roue Tourangelle pour l'accueil du départ de la course Cadets – Trophée Madiot – Les Champions de Demain
4- 2026-018	FINANCES	Budget général-Approbation Compte Financier Unique
5- 2026-019	DIRECTION GÉNÉRALE	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)
6-2026-020	DIRECTION GÉNÉRALE	Désignation des délégués au Pays Loire Touraine
7-2026-021	DIRECTION GÉNÉRALE	Désignation des délégués à l'Association des Soins et Services à domicile (ASSAD)
8-2026-022	DIRECTION GÉNÉRALE	Désignation d'un délégué à la Mission Locale du Castel 'Renaudais
9-2026-023	DIRECTION GÉNÉRALE	Désignation d'un délégué représentant les élus au Centre National d'Action Sociale (CNAS)
10-2026-024	DIRECTION GÉNÉRALE	Désignation d'un correspondant défense
11-2026-025	DIRECTION GÉNÉRALE	Composition de la commission Communication
12-2026-026	DIRECTION GÉNÉRALE	Composition de la Commission Social
13-2026-027	DIRECTION GÉNÉRALE	Création d'une commission « École -Enfance, Jeunesse »

14-2026-028	DIRECTION GÉNÉRALE	Composition de la commission Finances
15-2026-029	DIRECTION GÉNÉRALE	Composition de la commission « Festivités »
16-2026-030	DIRECTION GÉNÉRALE	Composition et désignation des Relais Quartier
17-2026-031	DIRECTION GÉNÉRALE	Création de commissions techniques « Environnement, Voirie et Patrimoine »
18-2026-032	DIRECTION GÉNÉRALE	Désignation d'un représentant à la commission du suivi de site sur le bassin industriel de l'établissement SYNTHRON
19-2026-033	DIRECTION GÉNÉRALE	Élection d'un représentant au sein de la Commission de Contrôle des Listes (CCLE)
20-2026-034	DIRECTION GÉNÉRALE	Création d'une commission – « Projet de lotissement »
		INFORMATIONS DIVERSES
		QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance :

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal sera invité à nommer un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Ce procès-verbal ayant été distribué à l'ensemble des membres, le conseil municipal sera invité à formuler ses observations éventuelles et à approuver.

Délibération 2026-017 : Attribution d'une subvention à l'association La Roue Tourangelle pour l'accueil du départ de la course Cadets – Trophée Madiot – Les Champions de Demain

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention transmise par l'association **La Roue Tourangelle** relative à l'organisation du départ de la course Cadets, en ouverture de La Roue Tourangelle, au sein de la commune de LE BOULAY
Considérant l'intérêt sportif et touristique de cet événement, qui permettra d'accueillir 180 à 200 jeunes coureurs venus de l'ensemble des régions françaises et de mettre en valeur la commune au cœur de la Touraine ;

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

1. D'attribuer à l'association **La Roue Tourangelle** une subvention communale d'un montant de **1 800 €** destinée à l'organisation de cette manche du Trophée Madiot – Les Champions de Demain.
2. De mandater Monsieur le Maire pour procéder à toutes les formalités nécessaires au versement de cette subvention.

Résultats de vote :

Pour : **15** voix

Contre : **0** voix

Abstentions : **0** voix

Ne participent pas au vote : **0**

N'ont pas pris part au vote : **0**

Délibération 2026-018 : Vote du compte financier unique 2025-budget Commune

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025.de la commune de LE BOULAY

Vu le CFU 2025 de la commune de LE BOULAY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur RONFLARD Didier

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	118 710,18	549 024,63	667 734,81
	Recettes réalisées (1)	78 552,61	648 423,63	726 976,24
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	131 953,76	668 999,41	800 953,17
	Dépenses réalisées (1)	107 553,59	570 487,13	678 040,72
	Restes à réaliser	580,80	0,00	580,80
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-29 000,98	77 936,50	48 935,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	13 243,58	119 974,78	133 218,36
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-15 757,40	197 911,28	182 153,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-580,80	0,00	-580,80
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-16 338,20	197 911,28	181 573,08

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

ARTICLE PREMIER : approuve le CFU 2025 de la commune de LE BOULAY

ARTICLE DEUXIEME : de donner pouvoir à M le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Résultats de vote :

Pour : **14** voix

Contre : **0** voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 1

N'ont pas pris part au vote : 0

Délibération 2026-019 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire.

ARTICLE DEUXIÈME : de désigner comme représentant titulaire Monsieur BRUNEAU Jean-Luc, adjoint au maire, demeurant 14, rue du commerce 37110 LE BOULAY

ARTICLE TROISIÈME : de désigner comme représentant suppléant Monsieur POTTIER Patrice, Maire, demeurant 15 rue du commerce 37110 LE BOULAY.

ARTICLE QUATRIÈME : de demander à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire.

Délibération 2026-020 : Désignation des délégués au Pays Loire Touraine

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Pays Loire Touraine,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner les représentants de la commune au Syndicat Pays Loire Touraine.

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme représentant titulaire M POTTIER Patrice

ARTICLE TROISIEME : de désigner comme représentant suppléant M QUID'BEUF Marc

ARTICLE QUATRIEME : de désigner comme référent santé M BRUNEAU Jean-Luc

ARTICLE CINQUIEME : de demander à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Syndicat Pays Loire Touraine.

Délibération 2026-021 : Désignation des délégués à l'Association des Soins et Services à domicile (ASSAD)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association des Soins et Services à Domicile,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner les représentants de la commune à l'Association des Soins et Services à Domicile.

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme représentant titulaire MME MAUNY Laure

ARTICLE TROISIEME : de désigner comme représentant suppléant MME BOUHOURS Véronique

ARTICLE QUATRIEME : de demander à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à l'Association des Soins et Services à Domicile

ARTICLE CINQUIEME : de demander aux représentants de soumettre au conseil municipal les comptes-rendus des réunions de l'Association des Soins et Services à Domicile auxquels ils auront participé.

Délibération 2026-022 : Désignation des délégués à la Mission Locale du Castel 'Renaudais

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner le représentant de la commune à la Mission Locales du Castel 'Renaudais

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme représentant M POTTIER Patrice

ARTICLE TROISIEME : de demander à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Mission Locale du Castel 'Renaudais

ARTICLE QUATRIEME :de demander au représentant de soumettre au conseil municipal les comptes-rendus des réunions de la Mission Locale du Castel 'Renaudais auxquels

Délibération 2026-023 : Désignation d'un délégué représentant les élus au Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Centre National d'Action Sociale,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner le représentant de la commune au Centre National d'Action Sociale.

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme représentant MME MAUNY Laure

ARTICLE TROISIEME : de demander à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Centre National d'Action Sociale

ARTICLE QUATRIEME :de demander au représentant de soumettre au conseil municipal les comptes-rendus des réunions au Centre National d'Action Sociale.

Délibération 2026-024 : Désignation d'un correspond défense

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 ainsi que l'instruction interministérielle du 8 janvier 2009,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner un correspondant Défense.

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme correspondant M QUID'BEUF Marc

ARTICLE TROISIEME : de demander au correspondant défense de soumettre au conseil municipal toutes informations qui lui auront été apportées.

Délibération 2026-025 : Composition de la commission Communication

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire dès aujourd'hui de communiquer sur l'action des élus sur le site internet de la commune et par voie de publication,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de créer une Commission Communication.

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme membre de cette commission les élus suivants

- M RONFLARD Didier
- MME BARON Yolaine
- MME LEDANOIS Céline
- MME MAUNY Mélissa

ARTICLE TROISIEME : de désigner comme Vice-Présidente de cette commission et rapporteuse de cette commission auprès du conseil municipal M RONFLARD Didier.

Délibération 2026-026 : Composition de la Commission Social

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de travailler durant l'année auprès des personnes en situation précaire ou auprès des aînés de notre commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de créer une Commission « Social ».

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme membre de cette commission les élus suivants :

- M DUBOIS Michaël
- MME SERVANT Coralie
- M BRUNEAU Jean-Luc
- MME BOUHOURS Véronique
- MME SERVANT Coralie

ARTICLE TROISIEME : de désigner comme Vice-Président de cette commission et rapporteur de cette commission auprès du conseil municipal M DUBOIS Michaël.

Délibération 2026-027 : Création d'une commission municipale « Enfance – Jeunesse »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de structurer et de renforcer ses actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse,

Considérant l'intérêt de disposer d'une commission dédiée pour étudier les projets, formuler des propositions et assurer le suivi des actions dans ce domaine,

Après Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE PREMIER : de créer une commission municipale intitulée « Enfance – Jeunesse ».

ARTICLE DEUXIÈME : Cette commission aura pour missions principales :

- d'étudier les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse ;
- de proposer des actions et projets en faveur de ces publics ;
- d'assurer le suivi des dispositifs existants (accueil périscolaire, activités, etc.) ;
- de participer et assurer le suivi des conseils d'école en lien avec les établissements scolaires ;
- de travailler en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.

ARTICLE TROISIÈME : de désigner comme membre de cette commission les élus suivants

- MME MAUNY Laure
- MME MAUNY Mélissa
- MME LEDANOIS Céline
- MME BARON Yolaine
- MME SERVANT Coralie

ARTICLE QUATRIÈME : de désigner comme Vice-Présidente de cette commission et rapporteuse de cette commission auprès du conseil municipal MME MAUNY Laure

Délibération 2026-028 : Composition de la commission Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de travailler sur les choix budgétaires à faire au cours du mandat, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIERE : de désigner comme membre de cette commission les élus suivants :

- M POTTIER Patrice
- M BRUNEAU Jean-Luc
- MME MAUNY Laure
- M. JARDIN Philippe
- M QUID'BEUF Marc
- M LEDANOIS Romain
- MME BOUHOURS Véronique

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme Vice-Président de cette commission et rapporteur de cette commission auprès du conseil municipal M QUID'BEUF Marc

Délibération 2026-029 : Création de la commission « Festivités »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser et de coordonner les manifestations communales ainsi que les cérémonies officielles,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner comme membres de cette commission les élus suivants :

- M QUID'BEUF Marc
- MME MAUNY Laure
- M DUBOIS Michaël
- M JARDIN Philippe
- MME BARON Yolaine
- MME LENCLUME Ingrid

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme Vice-Président de cette commission et rapporteur auprès du conseil municipal M QUID'BEUF Marc

Délibération 2026-030 : Création et désignation des Relais Quartier

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire que des élus référents soit désignés par quartier durant le mandat permettant ainsi aux administrés de connaître leur interlocuteur privilégié,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner les conseillers suivants comme « Relais Quartier » :

- M BRUNEAU Jean-Luc Relais Quartier pour Le Bourg
- M DUBOIS Michaël Relais Quartier pour le Haut Bourg
- MME LENCLUME Ingrid et MME BOUHOURS Véronique Relais Quartier pour La Touche et La Boisselière
- M MOUSSU Florent Relais Quartier pour les écarts

ARTICLE DEUXIEME : de demander aux conseillers « Relais Quartier » d'établir les moyens de contact à mettre en œuvre et de les faire publier auprès de la population.

Délibération 2026-031 : Création de commissions techniques « Environnement, Voirie et Patrimoine »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'assurer une gestion structurée et efficace des compétences communales en matière de patrimoine, de voirie et d'environnement,

Considérant l'intérêt de répartir les missions en pôles thématiques afin d'en améliorer le suivi et la coordination,

Après Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

Décide**Article 1 : La Création des commissions**

Il est créé une commission technique « Environnement, Voirie et Patrimoine » organisée en trois pôles distincts :

- **Pôle 1 : Patrimoine et bâtiments communaux** (gestion, entretien et valorisation des bâtiments et équipements communaux, suivi des travaux, 8

- sécurité des équipements, accessibilité, etc.)
- **Pôle 2 : Voirie et chemins de randonnée**
(entretien de la voirie communale, chemins ruraux et de randonnée, signalisation, sécurité, aménagements, etc.)
- **Pôle 3 : Environnement, éclairage public et défense incendie**
(gestion des espaces naturels, développement durable, éclairage public, entretien et suivi des poteaux incendie, propreté, etc.)

Article 2 : Organisation

Chaque pôle est placé sous la responsabilité d'un référent désigné parmi les membres du Conseil.

Les trois pôles sont respectivement pilotés par :

- M JARDIN Philippe adjoint pôle Patrimoine et équipement sportif
- M BRUNEAU Jean-Luc adjoint responsable pôle Voirie
- M QUID'BEUF Marc pôle Environnement.

Article 3 : de désigner comme membres de cette commission les élus suivants :

- M LEDANOIS Romain
- M ; MOUSSU Florent

Article 4 : Missions

Les commissions ont pour missions :

- d'étudier et proposer des actions dans leur domaine de compétence,
- de suivre la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil,
- d'émettre des avis techniques et des recommandations,
- d'assurer une coordination entre les différents pôles.

Article 5 : Fonctionnement

Les commissions se réunissent sur convocation de leur référent ou à la demande du Maire. Un compte rendu des travaux est présenté au Conseil lors des séances.

Article 6 : Entrée en vigueur

La présente délibération prend effet à compter de son adoption

Délibération 2026-032 : Désignation des représentants à la commission du suivi de site sur le bassin industriel de l'établissement SYNTHRON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la préfecture afin que soit représenté à commune de Le Boulay que sein de la commission de suivi de site sur le bassin industriel de l'établissement Synthron,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner les représentants de la commune à la commission de suivi de site sur le bassin industriel de l'établissement Synthron.

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme représentant titulaire MME BOUHOURS Véronique.

ARTICLE TROISIEME : de désigner comme représentant suppléant M LEDANOIS Romain.

ARTICLE QUATRIEME : de demander à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la préfecture d'Indre-et-Loire.

ARTICLE CINQUIEME : de demander aux représentants de soumettre au conseil municipal les comptes-rendus des réunions auxquels ils auront participé.

Délibération 2026-033 : Élection d'un représentant au sein de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : d'établir une liste de personnes à proposer à l'administration fiscale pour la composition de la commission communale des impôts directs.

ARTICLE DEUXIEME : que la liste est établie commune suit :

Titulaires	Suppléants
- Madame Marie-Noëlle MAHOUDEAU	- Madame Annabelle BEGEY
- Madame Colette KERHOAS	- Madame Marie-Noëlle IMACHE
- Madame Anne-Marie VERMOTTE	- Madame Martine RENARD
- Monsieur Jean-Luc IMACHE	- Madame Marie-Christine POTTIER
- Monsieur Didier GESCHICKT	- Madame Gaëlle APPOLINAIRE
- Madame Géraldine TERCINET	- Madame Nadine JARDIN

ARTICLE TROISIEME : de demander à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la direction départementale des finances publiques.

Délibération 2026-034 : Création d'une commission municipale – Projet de lotissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune d'engager une réflexion et de suivre le projet de création d'un lotissement sur son territoire,

Considérant l'intérêt de constituer une commission municipale chargée d'étudier, de suivre et d'accompagner ce projet,

Après Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Il est créé une commission municipale intitulée « Commission projet de lotissement ».

Article 2 : Cette commission a pour mission :

- d'étudier la faisabilité du projet de lotissement,
- de suivre les études techniques, administratives et financières,
- de formuler des propositions au Conseil municipal,
- d'assurer le suivi global du projet jusqu'à sa réalisation.
-

Article 3 : La commission est composée des membres suivants :

- M POTTIER Patrice
- M DUBOIS Michaël
- M. LEDANOIS Romain
- MME BARON Yolaine
- M BRUNEAU Jean-Luc
- M JARDIN Philippe
- M QUID'BEUF Marc
- MME LENCLUME Ingrid

Article 4 : de désigner comme Vice-Président de cette commission et rapporteur de cette commission auprès du conseil municipal M JARDIN Philippe

Article 5 : La commission se réunira sur convocation du Maire ou de son représentant.

Informations diverses :

Communauté de Communes

L'élection du Président ainsi que celles des vice-présidents se sont tenues le 14 avril 2026.

Voirie

Des devis ont été établis pour le quartier de la Touche ; un nouveau devis pourrait être réalisé en 2026.

Technique

Des travaux de mise en sécurité ont été effectués dans l'école ainsi que dans la salle des fêtes.

Heure de clôture :

21h20

Fait à LE BOULAY,
Le 21/04/2026

**Le Maire,
POTTIER Patrice**

A blue circular official stamp of the Mayor of Le Boulay is visible. The stamp contains the text "MAIRIE LE BOULAY" around the perimeter and "11-26" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.